

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

13/11/2014

Dossier complet le :

13/11/2014

N° d'enregistrement :

F05214P0076

1. Intitulé du projet

Ensemble immobilier tertiaire de 11 300 m² sur le site de la ZAC de Gesvrines de
la Chapelle sur Erdre (44)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE, Tour Initial, 1 Terrasse Bellini, 92800 PUTEAUX

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

M.Lionel RIVIERE, Directeur de l'immobilier

RCS / SIRET

|| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Forme juridique SA

RCS NANTERRE B 444 619 258

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Opération entrant dans le champ des travaux de construction soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Travaux réalisés en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10.000 m ² et inférieure à 40.000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Sur une parcelle construite, création d'un ensemble immobilier neuf de 11 300 m² qui se décompose en deux bâtiments de bureaux principaux (B et C), en R+4, connectés entre eux et avec le bâtiment A existant (de 7150 m²) par des galeries de liaisons vitrées sur deux niveaux.

4.2 Objectifs du projet

Regrouper sur un même site les activités de Système Electrique Ouest et de Transport Electricité Ouest, donc construire un ensemble immobilier à vocation tertiaire et de restauration en complément d'un bâtiment existant qui accueille en son centre le dispatching régional

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet est conçu comme un ensemble de bâtiment de bureaux de 4 niveaux, sur deux sous sol de stationnement, qui s'articulent autour de galeries couvertes, d'un jardin extérieur, avec en rdc un restaurant et des salles de conférences.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __/__/_____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

L'espace central de la composition à l'articulation des bâtiments B & C est animé du jardin extérieur aménagé en espaces de rencontres et de repos, accessible par la galerie vitrée de liaison, trait d'union entre les différents ensembles fonctionnels du projet, que circulent l'ensemble des utilisateurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	surface du terrain :	2,2 ha	Valeur
bureau existant		7150 m ²	
bureaux neufs (bureaux /// restaurant)		11 300 m ² (7900 m ² /// 3400 m ²)	
Service public		211 en sous sol /// 289 en extérieur	

4.6 Localisation du projet

Adresse

Site RTE
6 rue Kepler
ZAC de Gesvrine
44240 La Chapelle sur Erdre

Coordonnées géographiques¹ Long. 47° 15'49.22"N Lat. 1°33' 09.72"O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune de la Chapelle sur Erdre

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le tènement foncier correspond à la parcelle BD 208. C'est une parcelle de la ZAC de Gesvrines, créée en 1972. Il s'agit d'une parcelle déjà construite, et accueillant les installations de RTE et qui fait l'objet d'un réaménagement, par la densification et la construction de nouveaux bâtiments, sur les espaces de parkings extérieurs actuels. La parcelle est desservie à l'Est par la rue Kepler et contiguë à l'Ouest du site du SDIS 44 construit en 2012 et le ruisseau du Gesvres.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

PLU de la Chapelle sur Erdre approuvé le 26 octobre 2007, succédant au POS de 1992.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le site se situe dans la zone UE, concernant la ZAC de Gesvrine à vocation économique

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Chapelle sur Erdre est concernée par deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type II. Le projet se situe hors des périmètres d'intérêts écologique faunistique et floristique
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vallée du Gesvres est recensée à l'inventaire départementale des zones humides, zone humide la plus proche connue. Le projet se situe hors d'une zone humide
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone située en limite Nord Est de la commune est référencée comme site d'intérêt communautaire (pSIC), code Natura FR52000624, et comme en zone de protection spéciale (ZPS), code 5212004 Marais de l'Erdre. Le projet situé au sud ouest de la commune est éloignée de plus de 5 km .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est parcourue par une ligne Haute Tension. Cette ligne n'est pas référencée comme une source de risques technologiques. Le plan masse de la parcelle tient malgré tout compte de sa présence et aucunes constructions ne sont positionnées sous les lignes électriques de manière à respecter les reculs nécessaires vis-à-vis des ondes électromagnétiques et électriques.		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la collecte et la rétention des eaux pluviales. Une partie sera conservée et réutilisée pour l'arrosage des espaces verts prévus côté rue Kepler. Le reste est tamponnée dans un bassin, avec un débit de fuite, et un rejet contrôlé dans l'exutoire existant, égal au débit de fuite initial. cf. Plans des réseaux.
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un programme urbain prévu par le PLU et par la ZAC. Il prévoit une densification et un renouvellement de la parcelle RTE sur elle même par la construction de bâtiment en structure au dessus des stationnements existants Il améliorera significativement les conditions sociales de fonctionnement et de vie du site RTE pour l'ensemble du personnels par la création d'une offre de services (locaux sociaux et restaurant) et la création d'un jardin extérieur, et participera à un meilleur cadre de travail et de vie.
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet soit l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'ensemble immobilier tertiaire, sur la parcelle de RTE devrait, selon nous, être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le site est une parcelle déjà urbanisée, viabilisée, en outre, la situation d'imperméabilité sera améliorée. Des surfaces perméables et végétalisées vont être créées, en toiture et au sol.
- le projet s'insère dans une réflexion ancienne de la ville et de Nantes Métropole pour la structuration urbaine de ce secteur de Gesvres, ayant abouti à son aménagement sous la forme d'une ZAC.
- le secteur est éloigné des secteurs de sensibilité et de valeur écologique connus sur la commune.
- le secteur ne présente pas de sensibilité aux risques technologiques et naturels
- le projet ne génère aucune nuisance sur son voisinage,
- le projet ne génère aucune pollution sur les sols ou les nappes phréatiques
- le projet améliore les conditions sociales de vie et de travail au sein du site (services, médecine du travail, foyer, restaurants ...)
- l'opération sera réalisée dans le respect des engagements d'une charte environnementale de chantier mise en œuvre à de nombreuses reprises par les équipes de construction et de maîtrise d'œuvre, garant du suivi et de la gestion des déchets et matériaux

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 1 : Plan de situation /// Annexe 2 : Plan cadastral de l'existant
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 3 : photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue
<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 4 : Plan masse du projet et Coupes
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Annexe (volontaire) n°5 : Notice descriptive du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PUTEAUX

le, 10 novembre 2014

Signature

M. Lionel RIVIERE
Directeur de l'Immobilier et de la Logistique
RTE SA

Directeur
Immobilier et Logistique

Lionel RIVIERE